



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

INALCO

Question écrite n° 38880

Texte de la question

M. Bertrand Kern attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le relogement des 3 000 étudiants de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), dont les locaux ont été ravagés par un incendie survenu dans la nuit du 10 au 11 novembre dernier. Actuellement leurs cours sont dispensés soit dans le centre hospitalier universitaire de l'hôpital Beaujon, soit dans des locaux loués rue des Saints-Pères dans le VII^e arrondissement de Paris. La commission de sécurité aurait donné un avis négatif sur un troisième lieu d'enseignement. Cette situation qui perdure depuis maintenant un mois prive une partie de ces étudiants de conditions normales d'enseignements. En effet, environ 1 000 étudiants du département de conditions normales d'enseignement. En effet, environ 1 000 étudiants du département de langue russe n'ont toujours pas de locaux pour les accueillir. Leurs cours ne sont donc plus assurés depuis le ravage de cet incendie. Aussi, il lui demande si des lieux adaptés et conformes aux normes de sécurité seront mis à la disposition des étudiants notamment en langue russe.

Texte de la réponse

A la suite de l'incendie qui s'est déclaré en novembre dernier dans un bâtiment de l'Institut national des langues et civilisations orientales sis 104/106, quai de Clichy, des dispositions ont été rapidement prises pour permettre la poursuite des cours. Moins de trois semaines après le sinistre : le département d'Europe centrale et orientale (environ 900 étudiants) a été provisoirement relogé dans des locaux loués à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, rue des Saints-Pères ; une partie du département français langue étrangère (environ 200 étudiants) a été installée dans des salles paroissiales, à l'église du Temple du Luxembourg, rue Madame ; la section des études hébraïques (900 étudiants) a été abritée au centre hospitalier universitaire de Beaujon, 100, boulevard du Général-Leclerc, à Clichy, dans des locaux de l'université Paris-VII ; concernant le département Proche et Moyen-Orient, les cours de turco-persan, kurde et kazakh (environ 200 étudiants) ont été accueillis à Asnières, sur un site de l'université Paris-III. A l'exception de quelques cours de russe - qui ont été délocalisés quelques semaines rue Broca et rue de Lille -, les enseignements du départements Russie - Eurasie ont pu continuer à être dispensés sur le site de Clichy, dans d'autres bâtiments, notamment la bibliothèque et 2 bâtiments préfabriqués mis en place à cet effet. L'établissement a fait savoir, en effet, que les dispositifs de sécurité récemment installés avaient permis d'évacuer rapidement les lieux et, par ailleurs, de limiter les dommages en épargnant 2 amphithéâtres de 200 places chacun. Une expertise est actuellement en cours ; elle doit déterminer l'étendue des dommages et évaluer le coût des réhabilitations à prévoir. D'ores et déjà l'enquête a conclu à un incendie d'origine fortuite. En attendant une reprise des cours dans des conditions normales à la rentrée prochaine, le conseil d'administration de l'INALCO a décidé d'aménager le calendrier des examens à l'intention des étudiants des départements affectés, pour tenir compte des perturbations occasionnées.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Kern](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38880

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7213

Réponse publiée le : 10 avril 2000, page 2327